

### Annexe III : Résumé des lois en matière de jeux et des documents de gouvernance pertinents

Hiérarchie des lois en matière de jeux et de gouvernance pour Loto Atlantique		
Document	Niveau	Résumé
Article 207 du <i>Code criminel</i> du Canada	Du fédéral aux provinces	Autorise la ou les provinces à organiser et gérer des loteries et des jeux dans la province
Partie 1 de la <i>Loi sur la réglementation des jeux</i> de la Nouvelle-Écosse	Autorité provinciale	Délègue et accorde l'autorité à la SLCNE
<i>Loi sur la réglementation des jeux</i> du Nouveau-Brunswick	Autorité provinciale	Délègue l'autorité à la SLJNB
<i>Loi sur la Commission des loteries</i> de l'Île-du-Prince-Édouard	Autorité provinciale	Délègue l'autorité à la Commission
<i>Loi sur les loteries</i> de Terre-Neuve-et- Labrador Newfoundland and Labrador	Autorité provinciale	Délègue l'autorité au ministre des Finances
Convention unanime des actionnaires – Convention de mandat de la Nouvelle-Écosse –Convention de mandat de l'Île- du-Prince-Édouard	Société des loteries de l'Atlantique	Entente entre les quatre provinces de l'Atlantique pour que la SLA organise et gère des loteries et des jeux ou exploite des loteries
<i>Loi sur les sociétés par actions</i> Règlements administratifs	Société des loteries de l'Atlantique	Statuts constitutifs de la SLA Cadre de gouvernance du conseil d'administration
Manuel de gouvernance, mandat, chartres	Conseil d'administration et direction	